

(N^o 87.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 MAI 1886.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Rouvrex.

(Voir les n^{os} 124 et 156, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Président; COEMANS, BONNET, SOUPART, le Chevalier VAN OUTRYVE D'YDEWALLE, PIGEOLET, le Baron D'HUART, MICHAUX et le Vicomte DE BIOLLEY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Par le Projet de Loi qui vous est soumis, le Gouvernement vous propose d'ériger en commune distincte, sous le nom de Rouvrex, les sections de Rouvrex et de Florzé, dépendantes actuellement de la commune de Sprimont, et les sections de Florzé et de Gippe, dépendantes actuellement de la commune d'Aywaille.

La nouvelle commune comprendrait un territoire de 719 hectares et aurait une population de plus de mille habitants.

Cette réunion en commune distincte est réclamée par un grand nombre d'habitants ; les administrations communales de Sprimont et d'Aywaille admettent en principe la séparation projetée et le Conseil provincial de Liège a émis un avis favorable. La Chambre des Représentants, dans sa séance du 4 mai, a voté à l'unanimité le Projet de Loi.

Votre Commission a l'honneur de vous en proposer également l'adoption.

Le Rapporteur,
Vicomte DE BIOLLEY.

Le Président,
Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.